



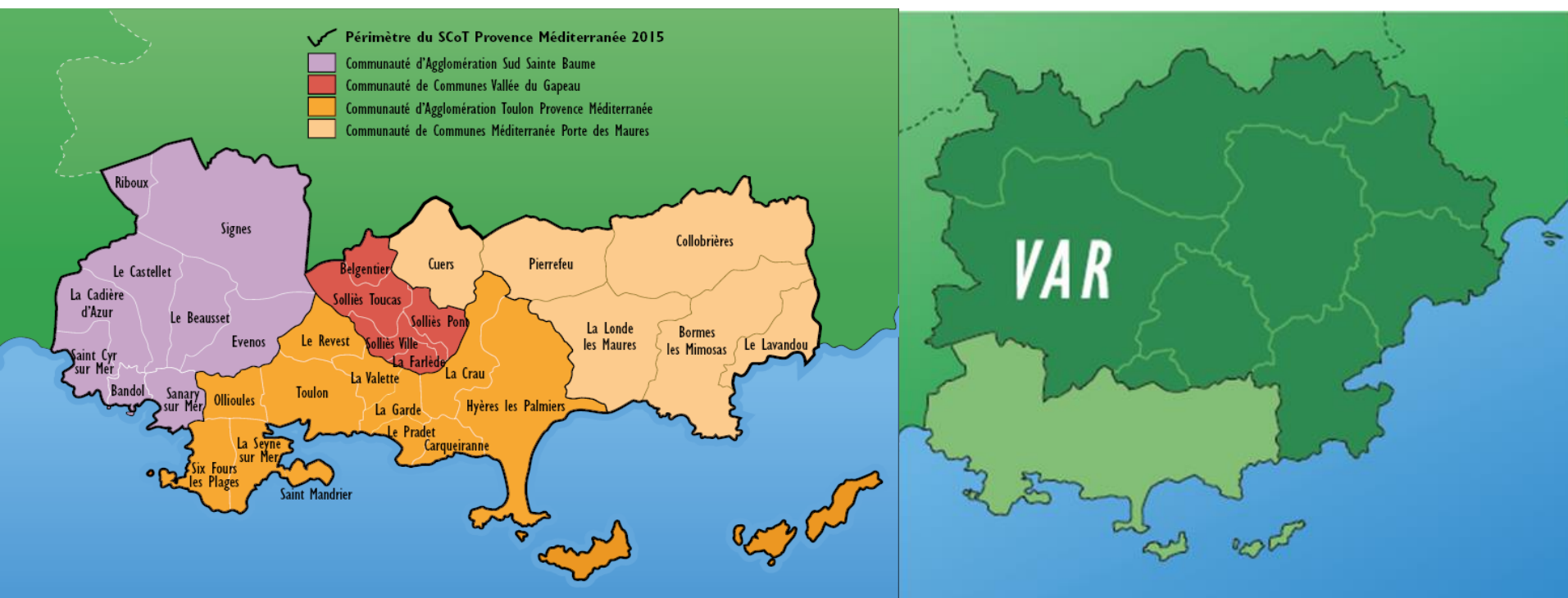
SCoT Provence
Méditerranée

➤ réunion Publique

Mercredi 08 Novembre 2017

Version du 08.11.17

Le territoire du SCoT Provence Méditerranée : 125 286 hectares et 547 770 habitants (insee 2012)



Sommaire de la présentation

1- Rappel du contenu des précédentes réunions publiques

2- Pistes d'orientations, du SCoT 1 au SCoT 2

Sommaire de la présentation

1- Rappel du contenu des précédentes réunions publiques

2- Pistes d'orientations, du SCoT 1 au SCoT 2

1. Rappel du contenu des précédentes réunions publiques

- **Réunions publiques de 2014** : motifs de révision et premiers grands constats
- **Réunions publiques de 2015 / 2016** : Bilan du SCoT et éléments de diagnostic
- **Réunions publiques de 2016** : Esquisse du projet de territoire : proposition d'une trame de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- **Réunions publiques 2017** : pistes d'Orientations

	Réunions publiques (hors Mer et Littoral)
17/12/14 à 18H00	Secteur Toulon Provence Méditerranée
17/12/15 à 18H00	Secteur Vallée du Gapeau
19/12/15 à 10H00	Secteur Méditerranée Porte des Maures
25/02/2016 à 18H00	secteur Sud sainte Baume
27/02/2016 à 9H30	Secteur Toulon Provence Méditerranée
23/09/2016 à 18H00	Secteur Toulon Provence Méditerranée
29/11/2016 à 18H00	Secteur Vallée du Gapeau
01/12/2016 à 18H00	Secteur Sud Sainte Baume
15/12/2016 à 18H00	Secteur Méditerranée Porte des Maures

Courant 2016 et 2017 : réunions de travail avec les « Personnes Publiques Associées » sur les thèmes de l'agriculture, la forêt, l'eau, l'habitat, le développement économique et les déplacements ...

Sommaire de la présentation

1- Rappel du contenu des précédentes réunions publiques

2- Pistes d'orientations, du SCoT 1 au SCoT 2

Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

1. Préserver et valoriser le capital naturel, écologique et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise
2. Organiser et maîtriser le développement de l'aire toulonnaise

Objectif 2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

1. Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine
2. Poursuivre et amplifier le développement économique
3. Répondre aux besoins en logements
4. Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat

1. Apaiser la ville
2. Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains
3. Répondre au défi de la transition énergétique et du changement climatique

Objectif 4 : Planifier le développement en tenant compte des risques et en assurant un usage durable des ressources naturelles

1. Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques
2. Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

Rappel de la trame PADD proposée lors des réunions publiques de 2016

Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

1. Préserver et valoriser le capital naturel, écologique et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise
2. Organiser et maîtriser le développement de l'aire toulonnaise

Objectif 2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

1. Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine
2. Poursuivre et amplifier le développement économique
3. Répondre aux besoins en logements
4. Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat

1. Apaiser la ville
2. Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains
3. Répondre au défi de la transition énergétique et du changement climatique

Objectif 4 : Planifier le développement en tenant compte des risques et en assurant un usage durable des ressources naturelles

1. Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques
2. Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

1. Préserver et valoriser le capital naturel, écologique et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise
2. Organiser et maîtriser le développement de l'aire toulonnaise

Objectif 2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

1. Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine
2. Poursuivre et amplifier le développement économique
3. Répondre aux besoins en logements
4. Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat

1. Apaiser la ville
2. Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains
3. Répondre au défi de la transition énergétique et du changement climatique

Objectif 4 : Planifier le développement en tenant compte des risques et en assurant un usage durable des ressources naturelles

1. Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques
2. Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

1. Préserver et valoriser le capital naturel, écologique et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise
2. Organiser et maîtriser le développement de l'aire toulonnaise

Objectif 2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

1. Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine
2. Poursuivre et amplifier le développement économique
3. Répondre aux besoins en logements
4. Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat

1. Apaiser la ville
2. Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains
3. Répondre au défi de la transition énergétique et du changement climatique

Objectif 4 : Planifier le développement en tenant compte des risques et en assurant un usage durable des ressources naturelles

1. Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques
2. Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

1. Préserver et valoriser le capital naturel, écologique et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise
2. Organiser et maîtriser le développement de l'aire toulonnaise

Objectif 2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

1. Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine
2. Poursuivre et amplifier le développement économique
3. Répondre aux besoins en logements
4. Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat

1. Apaiser la ville
2. Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains
3. Répondre au défi de la transition énergétique et du changement climatique

Objectif 4 : Planifier le développement en tenant compte des risques et en assurant un usage durable des ressources naturelles

1. Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques
2. Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 1

**Encadrer et structurer le
développement pour ménager le
territoire**

Pistes d'orientation relatives à l'objectif 1

Encadrer et structurer le développement



- *Identifier les espaces à préserver : le « réseau vert, bleu et jaune » (RVBJ)*
- *Orientations pour la délimitation, la préservation et la valorisation du RVBJ*

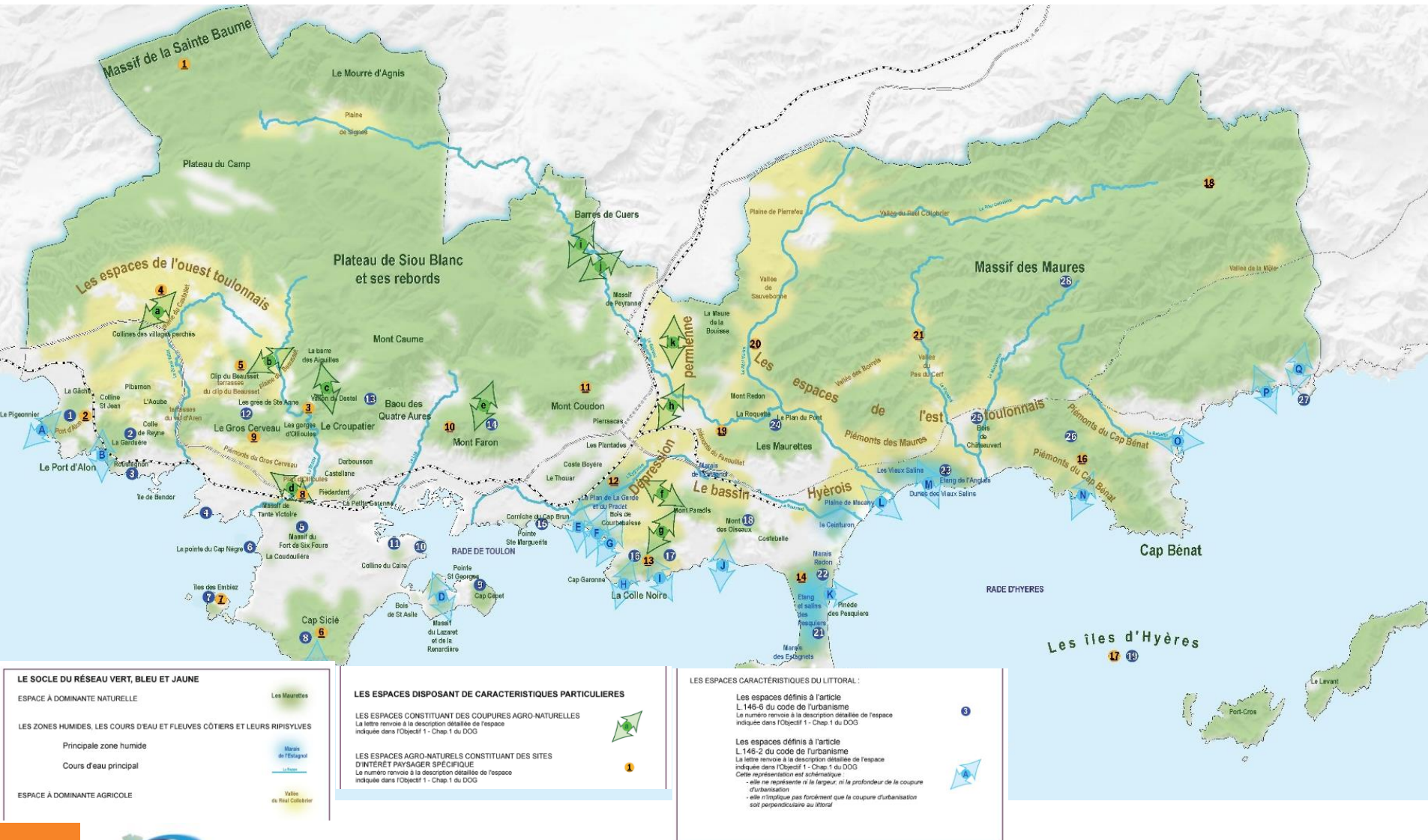
1.1.

Préserver et valoriser
le capital naturel,
écologique et agricole

Pistes d'orientation relatives à l'objectif 1

Encadrer et structurer le développement

RAPPEL SCOT 1 : LE RESEAU VERT, BLEU ET JAUNE

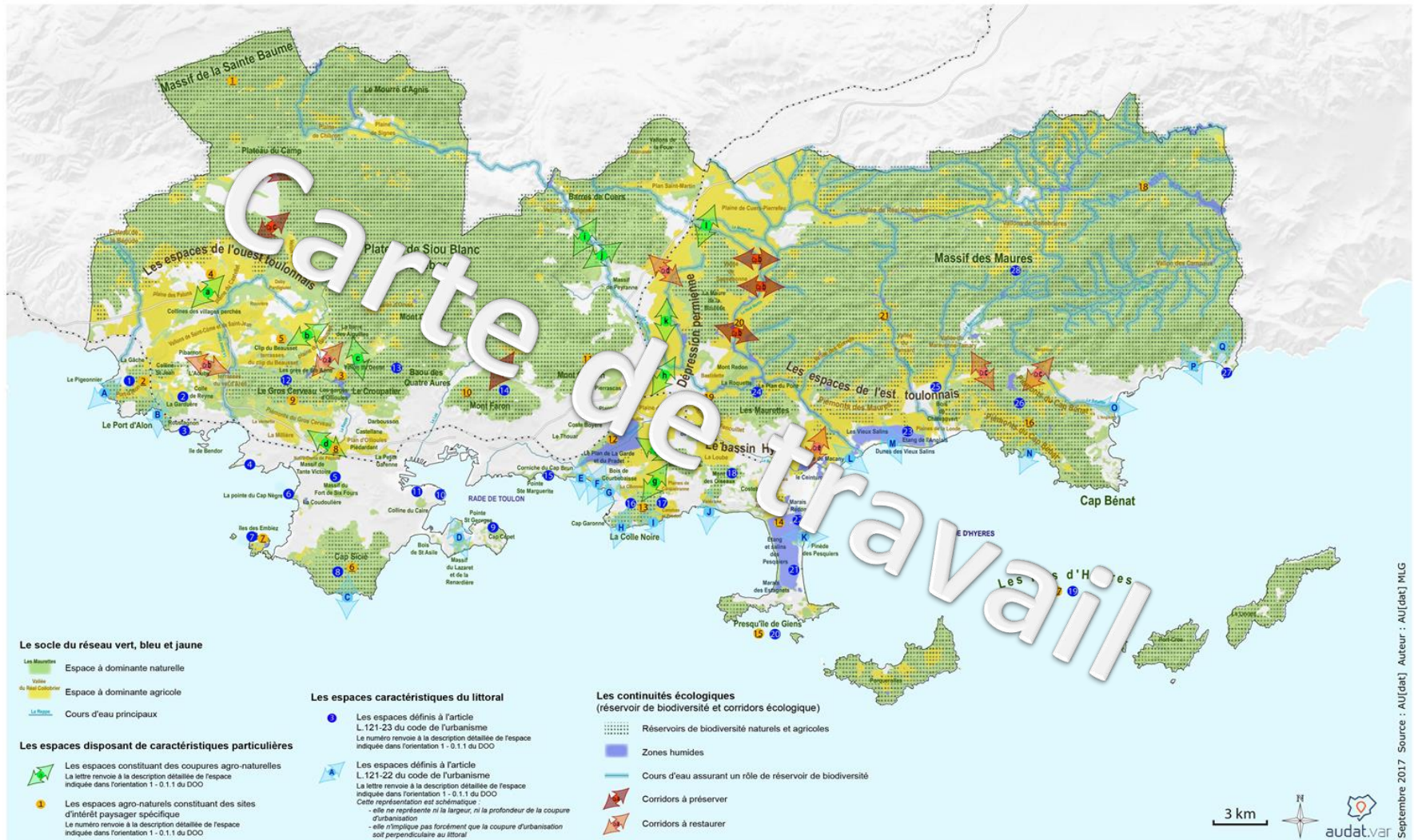


Pistes d'orientation relatives à l'objectif 1

Encadrer et structurer le développement

Le réseau vert, bleu et jaune
dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée

Pistes SCoT 2: LE RESEAU VERT, BLEU ET JAUNE



Pistes d'orientation relatives à l'objectif 1

Encadrer et structurer le développement

Pistes SCoT 2: LE RESEAU VERT, BLEU ET JAUNE

Le réseau vert, bleu et jaune
dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée

Réservoir de biodiversité

Corridors écologiques
à restaurer

Corridors écologiques
fonctionnels

Carte de travail

Le socle du réseau vert, bleu et jaune

- Les Montures
Espace à dominante naturelle
- Valles du Ried Camarguais
Espace à dominante agricole
- Le Réseau
Cours d'eau principaux

Les espaces disposant de caractéristiques particulières

- Les espaces constituant des coupures agro-naturelles
La lettre renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'orientation 1 - 0.1.1 du DOO
- Les espaces agro-naturels constituant des sites d'intérêt paysager spécifique
Le numéro renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'orientation 1 - 0.1.1 du DOO

Les espaces caractéristiques du littoral

- Les espaces définis à l'article L.121-23 du code de l'urbanisme
Le numéro renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'orientation 1 - 0.1.1 du DOO

- Les espaces définis à l'article L.121-22 du code de l'urbanisme
La lettre renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'orientation 1 - 0.1.1 du DOO
Cette représentation est schématisée :
- elle ne représente ni la largeur, ni la profondeur de la coupure d'urbanisation
- elle n'implique pas forcément que la coupure d'urbanisation soit perpendiculaire au littoral

Les continuités écologiques

(réservoir de biodiversité et corridors écologiques)

- Réservoirs de biodiversité naturels et agricoles
- Zones humides
- Cours d'eau assurant un rôle de réservoir de biodiversité
- Corridors à préserver
- Corridors à restaurer

3 km



Pistes d'orientation relatives à l'objectif 1

Encadrer et structurer le développement



1.2. Organiser et maîtriser le développement

Objectifs de développement :

D'ici 2030, à l'échelle du SCoT, accueillir :

- + 30 000 habitants soit 2 500 hab. / an
- + 12 000 emplois soit 1 000 emp. / an

En consommant 1,4 fois moins d'espace que la tendance observée de 2003 à 2014

Pour atteindre ces objectifs, le SCoT 2 :

1) *Identifie des « enveloppes urbanisées » et des « enveloppes urbanisables »*

2) *Donne aux documents d'urbanisme les orientations permettant de :*

⇒ *Délimiter les enveloppes urbanisées et d'y identifier, quantifier et mobiliser le potentiel de renouvellement urbain*

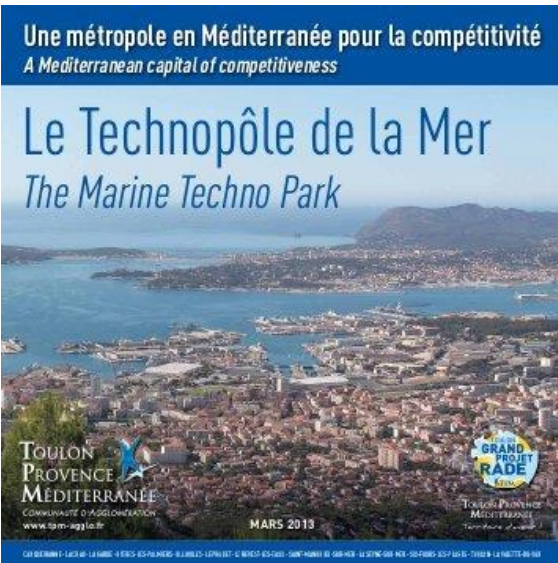
⇒ *Délimiter les enveloppes urbanisables*

Pistes d'orientations relatives à **l'objectif 2 :**

**Afficher les axes de
développement de l'aire
toulonnaise**

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise



- ***Affirmer le positionnement spécifique de l'économie sur :***

- *La Défense*
- *L'économie maritime*
- *Le tourisme*
- *Le numérique*
- *La santé / le bien être*
- *L'agriculture / la forêt*

2.1.

Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine

- ***Affirmer le rayonnement de l'enseignement supérieur et la recherche***
- ***Projeter les équipements structurants***
- ***Conforter la grande accessibilité de l'aire toulonnaise.***

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise



2.2.

Localiser le développement économique

- *(Re)mettre les centres-villes au cœur de la stratégie de développement économique*
- *Développer la mixité fonctionnelle*
- *Maîtriser le développement du grand commerce*
- *Dédier prioritairement les zones d'activité économique à l'accueil des activités incompatibles avec l'habitat*

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

PROPOSITION DE LOCALISATION PRÉFÉRENTIELLE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- **Les bureaux** : préférentiellement dans les centres-villes, les technopoles / quartiers d'affaires, les sites de gares
- **Les commerces** :
 - Les commerces du quotidien : préférentiellement dans les centres-villes
 - Les commerces de « rayonnement métropolitain »
 - préférentiellement dans les centres de Toulon, La Seyne et Hyères
 - dans l'une des 5 grandes polarités commerciales périphériques existantes.
=> pas de 6ème grande polarité commerciale et pas d'étalement
- **Les équipements publics, équipements de services à la personne et activités artisanales compatibles avec l'habitat** : préférentiellement dans les centres-villes
- **Les activités artisanales, industrielles, les commerces de gros, les équipements publics et équipements de services à la personne non compatibles avec l'habitat** (déchetterie ...) préférentiellement au sein des espaces d'activité dédiés (zones d'activités économiques) du territoire



2.3. Répondre aux besoins en logements

- *Produire des logements variés, adaptés aux besoins locaux*
- *Produire :*
 - *au moins 3 500 logements par an pour répondre aux besoins et fluidifier les parcours résidentiels*
 - *Des logements recentré à au moins 60% dans TPM*
- *Rénover le parc existant*

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise



2.4.

Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Transports en commun :

- **Développer le « RER toulonnais »**
 - St-Cyr-sur-Mer / Hyères, toute les 15 min HP
 - Toulon / Cuers toutes les 30 minutes HP
- **Développer un réseau de cars interurbains à haut niveau de services (CHNS)**

5 lignes cadencés à 30 min en heure de pointe :

 - Belgentier – Sollies-Pont- TPM/Toulon;
 - Cuers – Sollies-Pont – TPM/Toulon;
 - Le Beausset – TPM/Toulon;
 - Bandol – Sanary – TPM/Toulon;
 - Le Lavandou/Bormes - La Londe – TPM/Toulon.

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise



Transports en commun :

- **Développer dans TPM un réseau de lignes à haut niveau de services (LHNS)**

- Réseau cadencé à 10 min sur le cœur d'agglomération et le grand centre d'Hyères + lignes maritimes à haut niveau de service (cadencements portés à 15 / 20 min):
- desservant au moins 30% de la population et 30% des emplois du SCoT.

- **Structurer un réseau urbain de transports en commun en Sud Sainte-Baume**

Trois grands axes :

- Axe littoral : Saint-Cyr-sur-Mer/Bandol/Sanary-sur-Mer ;
- Axe littoral/Haut Pays : ZA de Signes / Le Beausset / La Cadière / Saint-Cyr ;
- Axe littoral/ Haut Pays : ZA de Signes / Le Beausset / Le Plan / Bandol / Sanary.

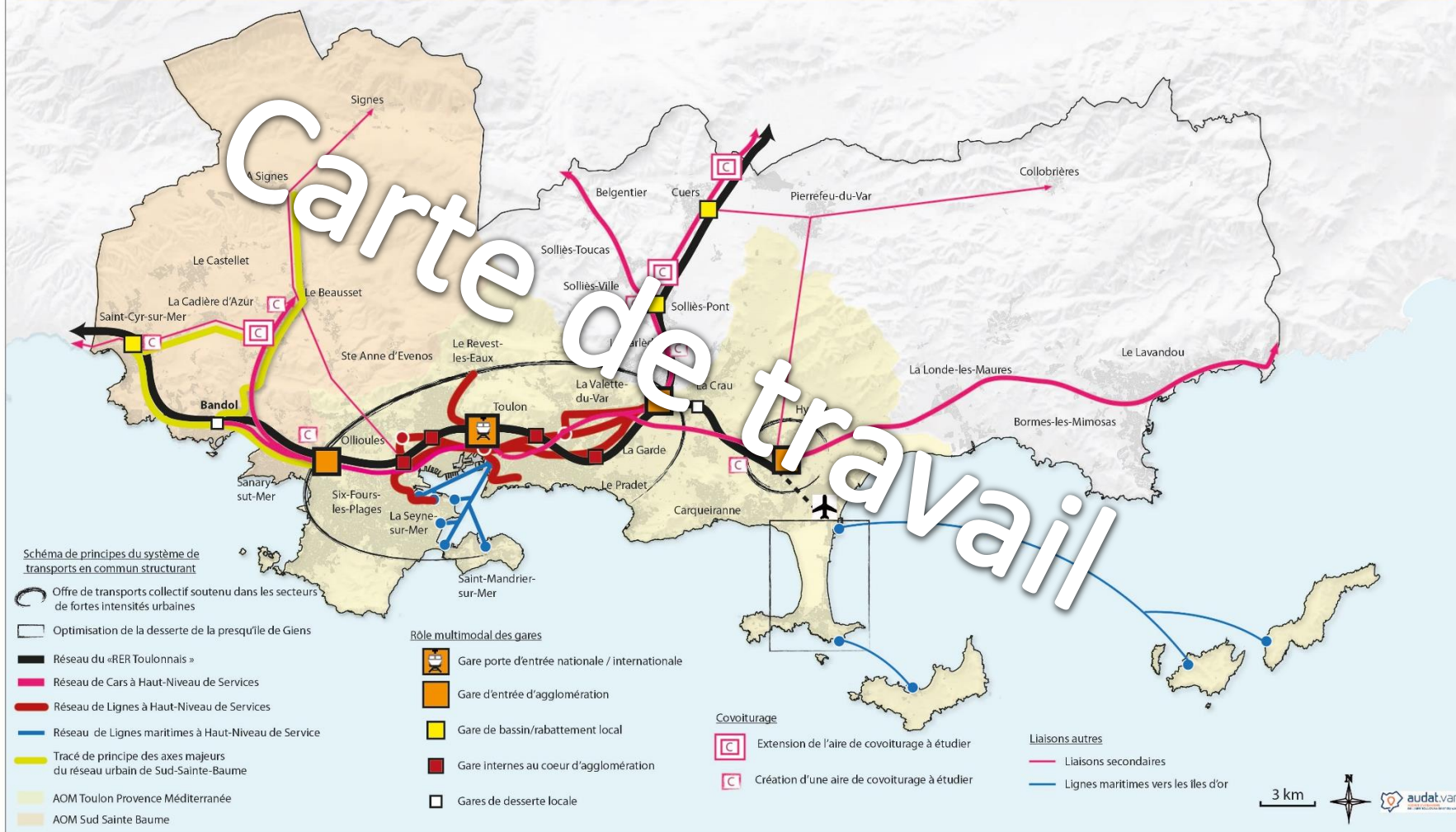
2.4.
Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

Transports collectifs

Schéma de principe des déplacements



Pistes d'orientations relatives à l'objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise



2.4.

Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Modes actifs

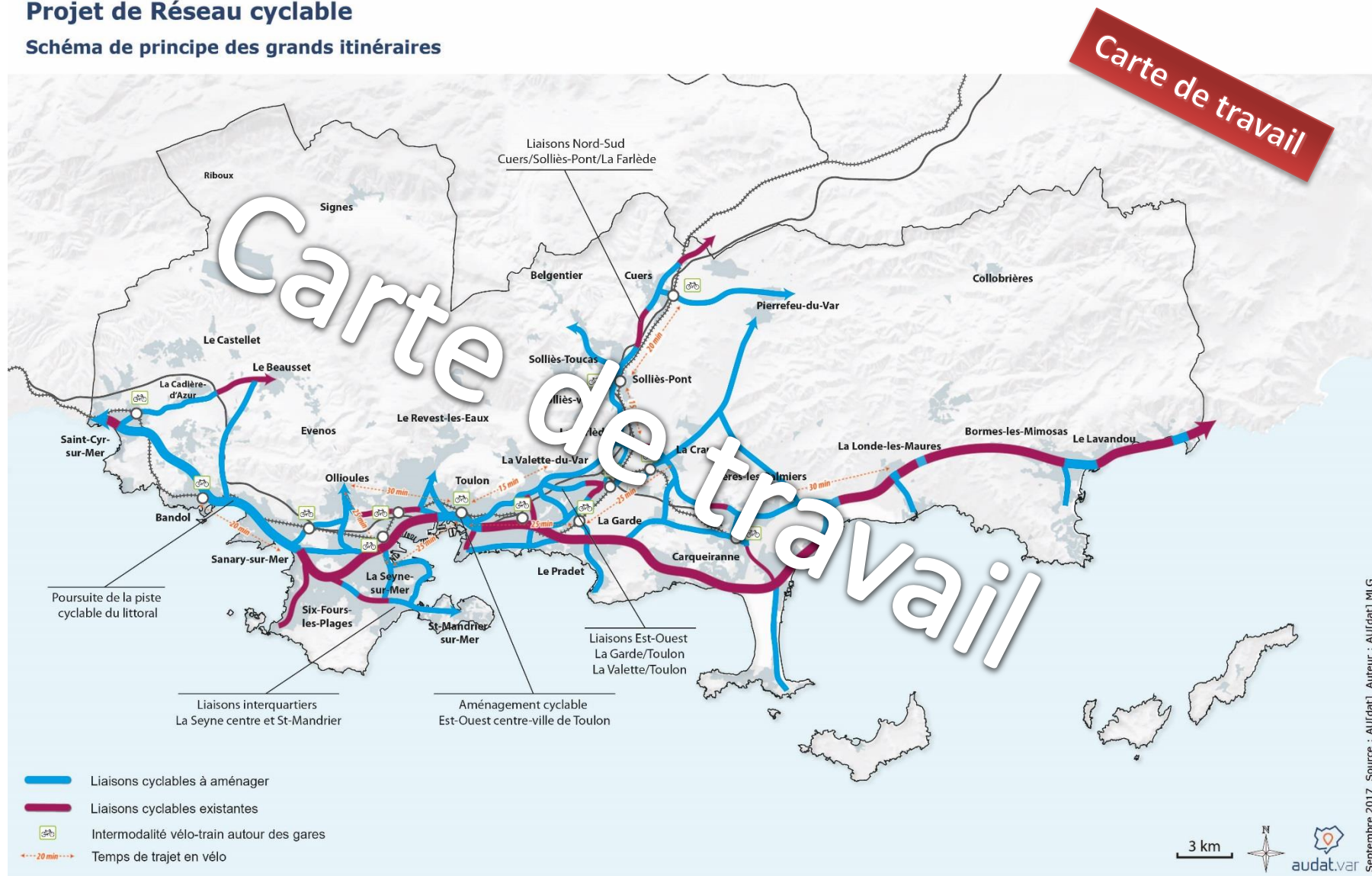
- *Faire du vélo un mode de transport du quotidien par des aménagements continus et lisibles : schéma de principe des itinéraires cyclables*
- *Conforter la marche à pied, 2^{ème} mode de transport le plus utilisé*

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

Projet de Réseau cyclable

Schéma de principe des grands itinéraires



Pistes d'orientations relatives à l'objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise



2.4.

Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

- *Développer les aires de covoiturage*
- *Développer l'intermodalité*
- *Développer les mobilités propres*
- *Achever le réseau autoroutier, compléter et aménager le réseau routier*
- *Réduire et mieux organiser les flux de transports de marchandises*

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 3

**Promouvoir un cadre de vie
de qualité et développer une
politique énergie / climat**



3.1 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie

- *Améliorer la qualité des espaces publics*
- *Améliorer la qualité de l'interface terre-mer*
- *Préserver les sites bâtis d'intérêt paysager spécifique*
- *Améliorer la qualité des sites économiques et améliorer la qualité des entrées d'agglomération et de ville*
- *Favoriser l'intégration paysagère des réseaux secs aériens*
- *Améliorer la qualité des projets d'aménagement en s'inspirant du contexte paysager existant*
- *Aménager une armature de parcs et jardins*
- *Diminuer l'exposition aux nuisances et aux pollutions*



3.2.

**Répondre au défi
de la transition
énergétique et de
la réduction des
gaz à effet de serre**

- **Accroître la connaissance**
- **Accroître la sobriété énergétique et réduire les émissions de GES du territoire**
 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments (rénovation énergétique du parc existant / nouvelles constructions à haute performance énergétiques)
 - Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES des transports
- **Développer la production d'énergies renouvelables**
 - Accroître la production locale d'électricité
 - Développer des solutions de substitution à l'électricité pour la production de chaleur et de source de rafraîchissement

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 4 :

**Planifier le développement en
tenant compte des risques et
en assurant un usage durable
des ressources naturelles**

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 4

Planifier en tenant compte des risques et des ressources naturelles



4.1

**Concevoir un mode
de développement
qui compose avec
les risques naturels
et technologiques**

- Prendre en compte les risques naturels
 - Réduire le risque d'inondation
 - Réduire le risque incendie
 - Prendre en compte le risque de mouvements de terrain
- Gérer les risques technologiques

Pistes d'orientations relatives à l'objectif 4

Planifier en tenant compte des risques et des ressources naturelles



4.2

**Gérer durablement
les ressources du
territoire et minimiser
les impacts de
l'activité humaine**

- **Assurer la bonne gestion :**
 - De l'eau
 - De la forêt
 - Des granulats
- **Gérer les déchets (ménager, BTP, autres ...)**

A vous la parole !

Le programme pour la suite ...

- **D'ici l'arrêt:**

Article 4 :

D'ADAPTER la concertation au nouveau champ de la révision du SCoT, sans remise en cause des modalités précédemment définies et **D'ADOPTER** la rédaction suivante :

- Site internet permettant une information continue sur l'élaboration du SCoT et de son chapitre individualisé valant schémas de mise en valeur de la mer.
- Mise à disposition d'un dossier d'information et d'un registre au siège du Syndicat Mixte.
- Organisation d'une exposition.
- Organisation de réunions publiques.
- Organisation d'ateliers thématiques de la concertation réunissant des acteurs, et experts ainsi que, pour le chapitre individualisé, des usagers de la Mer.
- Edition et diffusion d'un bulletin d'information sur support papier et téléchargeable sur le site www.scot-pm.com.

MERCI DE VOTRE ATTENTION